

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le **25 NOV. 2025**

ID : 031-213102825-20251105-DEL2025113-DE



VILLE DE

Launaguet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : DECISION MODIFICATIVE n°1
BP 2025 – Budget Principal**

Délibération n° 2025.11.05.113

Rapporteur : Tanguy THEBLINE

Monsieur Tanguy THEBLINE informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative concernant le budget de la commune, afin de rectifier une différence de 300 € au titre de l'exercice 2025.

A ces fins, afin de rectifier les recettes correspondantes au Budget Primitif 2025, il convient de prévoir une décision modificative du BP 2025 Budget principal.

La présente décision modificative s'équilibre comme suit :

Section	Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
Investissement	001	01- Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 300.00€	0.00€
Investissement	21	21318- Autres bâtiments publics	- 300.00€	0.00€
TOTAUX			0.00€	0.00€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2025 de la commune de Launaguet, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2025 de la commune de Launaguet,
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Natacha MARCHIPONT
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Absents excusés Représentés : 4
Absent : /

Date convocation :
30 octobre 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification
25 NOV. 2025

Étaient présent.es : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.

Étaient excusé.es représenté.es : Antoine MIRANDA (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à J.-L. GALY), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS).

Absent : /

Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT